



SEP communiqué

<http://sep.unsa-education.org>

Ivry-sur-Seine, le 20 novembre 2014

Développer les PEDT ? Oui, mais sans les brader !

Dans un courrier adressé le 7 novembre à tous les maires de France, les ministres de la Jeunesse et de l'Éducation nationale ont confirmé une annonce récente : les aides aux communes versées à travers le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes seront reconduites pour 2015-2016.

Une condition nouvelle s'ajoute désormais : pour en bénéficier, les communes devront s'engager dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT), qui témoigne de leur recherche de qualité éducative. Alors que depuis 2 ans ces aides ont été indifféremment versés à tous les communes dotées d'une école, quel que soit l'effort mis en œuvre en contre partie pour proposer un réel temps périscolaire éducatif.

Enfin une attention portée à la qualité des activités périscolaires !

Depuis le début de la réforme des rythmes, le SEP-UNSA a proposé que le PEDT soit obligatoire pour toutes les communes, afin que la recherche de cohérence dans les temps de l'enfant s'engage sur tous les territoires. Nous nous félicitons donc de cette décision qui, en faisant du PEDT une condition pour recevoir l'aide de l'Etat, dénote une certaine exigence éducative.

Elle impliquera néanmoins **des points de vigilance**. Si le PEDT traduit les valeurs partagées par les acteurs du territoire, il est aussi malheureusement la condition administrative pour déroger aux règles d'encadrement traditionnelles des accueils collectifs de mineurs. Que veut dire activités de qualité, quand le taux d'encadrement est de 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire ?

Au nom des animateurs soucieux d'exercer leurs responsabilités éducatives dans de bonnes conditions, le SEP-UNSA ne peut que condamner ces possibles mesures dérogatoires qui n'obéissent qu'à une logique financière et ne doivent rester que des mesures temporaires qui permettent à chacun d'avancer vers des activités de qualité.

Sur les rythmes, les représentants du personnel de l'Éducation nationale ont toujours été associés et tant mieux. Cela n'a pas toujours été le cas côté Jeunesse et Sports... Dans l'hypothèse d'une prochaine circulaire traitant de critères de qualité éducative des accueils périscolaires, **il serait utile que les représentants du personnel Jeunesse et Sports soient consultés...** Un pôle interministériel éducatif permettrait plus de transversalité au sein de ce gouvernement et un meilleur dialogue social avec les représentants des agents.

Des professionnels pour accompagner des PEDT de qualité

Par ailleurs, depuis la mise en place de la réforme des rythmes, beaucoup de communes n'ont pas fait évoluer leur offre périscolaire, se contentant de maintenir de simples garderies. Sans nier les problèmes qui se posent notamment en milieu rural, il relève de la responsabilité de l'Etat de **ne pas « brader » les PEDT en cédant à la pression des maires**, mais bien d'accompagner ces derniers pour que progressivement, tous les enfants bénéficient de temps éducatifs cohérents tout au long de leur journée.

En ce sens, nous relevons l'engagement des ministres à ce que **les élus puissent bénéficier d'un accompagnement facilitateur**. Pour que cela se concrétise, **il devra nécessairement se traduire par un renfort des effectifs des Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse, agents de l'Etat qui exercent cette mission de conseil aux élus depuis plusieurs décennies, mais aujourd'hui largement sinistrés.**

Le SEP avait demandé au Ministre de la Jeunesse le 9 septembre **1000 postes de CEPJ sur le poste budgétaire des 10 000 non pourvus par l'Éducation Nationale** (faute de candidats) avant que ces postes ne disparaissent. Aucune réponse à ce jour !

Par ailleurs, les collectivités et les associations d'Éducation Populaire devront aussi avoir les moyens nécessaires pour se doter de professionnels exerçant des fonctions de coordination et de pilotage, fonctions largement sous-estimées aujourd'hui mais pourtant incontournables.

Enfin ces moyens devront aussi se traduire sur un effort progressif et important pour professionnaliser les personnels en place notamment en facilitant et en **incitant financièrement à la formation sur des diplômes professionnels de l'animation.**

Ce n'est qu'en accompagnement les collectivités et associations partenaires par tous ces moyens, que l'ambition éducative des PEDT se concrétisera. Nous assisterons alors à un passage progressif vers la co-éducation et l'approche globale de tous les temps de l'enfant pour une meilleure réussite de nos enfants, ambition que nous pouvons tous partager.

Contact presse : Patrice Weisheimer - 06 63 14 67 31 – sep.sg@unsa-education.org

